

REUNION DU JEUDI 14 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 janvier à 9 heures 30 dans la salle des délibérations du Conseil régional des Hauts-de-France située 11 mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Margaux DELETRE

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI, Mme Carole BIZET, M. Pascal BOHIN, Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Philippe CASIER, Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, M. Stéphane DECAYEUX, M. Pascal DELNEF, Mme Blandine DENIS, Mme Maryline DUCROCQ, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Alex GAFFEZ, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, M. Francis LEC, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, M. Cédric MAISSE, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Jocelyne MARTIN, Mme Séverine MORDACQ, M. Jean-Louis PIOT, Mme Catherine QUIGNON, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, M. José SUEUR, M. Philippe VARLET, Mme Patricia WYBO

EXCUSES : M. Bernard DAVERGNE, M. Marc DEWAELE, M. Emmanuel NOIRET, M. Didier POTEL, Mme Nathalie TEMMERMANN

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Il donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. DELNEF pour Mme QUIGNON, M. DAVERGNE pour M. PIOT, Mme TEMMERMANN pour Mme BENEDINI, M. SOMON pour Mme HIVER, M. NOIRET pour M. VARLET, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, M. DEWAELE pour Mme de WAZIERS, M. DECAYEUX pour Mme BIZET, M. JARDE pour Mme FONGUEUSE et M. GAFFEZ pour Mme WYBO,

Mme WYBO annonce que son groupe votera contre ce procès-verbal, considérant que les échanges relatifs au vote de son groupe lors de l'élection du Président n'ont pas été intégrés dans ce dernier. Elle estime, en outre, que la divulgation par M. le Président du vote des élus du Rassemblement national lors de son élection constitue un motif d'invalidation de celle-ci, cette dernière devant être effectuée au mode de scrutin secret.

M. le Président précise à sa collègue que les propos évoqués sont intervenus lors d'une suspension de séance, au cours de laquelle la société i.Périclès a procédé à une démonstration du vote électronique et que, dès lors, ces échanges n'avaient pas à figurer au procès-verbal du 12 janvier 2021.

Il note qu'elle met en cause la validité d'un vote tenu sous la responsabilité du doyen d'âge et sous la vigilance de l'administration départementale. Il indique qu'à l'avenir il demeurera purement factuel dans ses rapports avec cette formation politique.

Il est procédé au vote du procès-verbal du 12 janvier 2021. Il est adopté à la majorité, le groupe Rassemblement national votant contre.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. de JENLIS pour Mme CARON-DECROIX.

Mme WYBO donne lecture de la question orale déposée par le groupe Rassemblement national sur les mineurs non accompagnés - Dispositif jeunes majeurs :

« Les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance ont en charge les mineurs non accompagnés (MNA). Cela a un coût très important notamment depuis 2015 et qui s'élève à près de 15 millions d'euros par an depuis 2018.

Le Conseil départemental va bien au-delà de la prise en charge des mineurs étrangers puisqu'il continue de les assumer en les intégrant dans le dispositif jeune majeur. C'est pourquoi nous souhaiterions connaître le nombre de MNA qui ont bénéficié chaque année depuis 2016 du dispositif jeune majeur. Je vous remercie ».

M. le Président apporte la réponse suivante à Mme WYBO :

« 2020 : 147 jeunes majeurs étrangers au 31/12

2019 : 68 jeunes majeurs étrangers au 31/12

2018 : 40 jeunes majeurs étrangers au 31/12

2017 : 37 jeunes majeurs étrangers au 31/12

2016 : 30 jeunes majeurs étrangers au 31/12

L'augmentation sur 2019 est due en fin d'année aux orientations de la Stratégie pauvreté avec zéro sortie sèche.

Même remarque pour 2020 avec l'effet cumulé de la crise sanitaire qui a ralenti les orientations.

Tierno, Kalim et Abdou ...

Tierno, 19 ans, arrivé en France à l'âge de 16 ans, est actuellement en études supérieures dans le domaine de l'expertise comptable sur Lille, grâce à l'accompagnement offert par l'équipe MNA de la direction Enfance et famille (DEF) et la fondation des Apprentis d'Auteuil à Abbeville qui l'a accompagné pendant 2 ans. A son arrivée, ce jeune ne parlait pas français et a obtenu la note de 18 en philo au bac. Aujourd'hui, après avoir bénéficié d'un contrat jeune majeur il est bénéficiaire d'une bourse universitaire.

Kalim, 20 ans, arrivé en France à l'âge de 15 ans, est actuellement chef cuisinier en CDI dans un restaurant d'Amiens après un apprentissage de 2 ans, grâce à l'accompagnement offert par l'équipe MNA de la DEF et de France Terre d'Asile qui l'a accompagné pendant 3 ans.

Abdou, 19 ans, arrivé en France à l'âge de 16 ans, est actuellement scolarisé en CAP dans le domaine du bâtiment et en logement autonome. Il s'est distingué par ses réalisations de constructions artistiques à partir de matériaux recyclés, reconnu jusqu'au plus haut de l'Etat. En effet, lors d'une visite de Monsieur le Président de la République il a pu être rencontré et salué pour ses réalisations. Ceci grâce à l'accompagnement offert par l'équipe MNA de la DEF et de la MECS Le Moulin (AYLF) qui l'a accompagné pendant 2 ans.

Et bien d'autres... »).

21.2.1 - ENFANCE FAMILLE (MISSION 3) – Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées

Mme la Vice-présidente remercie la direction Enfance et famille pour son investissement ainsi que ses collègues élues de la deuxième commission pour leurs échanges constructifs, toujours dans l'intérêt des enfants ; elle a une pensée pour M. Marc DEWAELE, Président de la 2ème commission, dont la présence manque aux débats.

Mme DARRAS informe que le groupe Somme à gauche s'abstiendra sur ce rapport dense, ce dernier ne pouvant être voté par actions.

Mme DUCROCQ précise que ses propos ne visaient pas à remettre en cause les personnels de l'Aide sociale à l'enfance mais à attirer l'attention de ses collègues sur les grandes difficultés vécues par la jeunesse.

Elle expose notamment les cas de l'ancienne structure les Petits Français à Abbeville et de la fondation Apprentis d'Auteuil. Elle demande à avoir l'assurance de la non suppression de places dans cette dernière. Elle convient, par ailleurs, que de bonnes actions ont été mises en œuvre comme les Maisons départementales des adolescents et les camions de PMI. Elle conclut en affirmant que la MECS de Valloires, gérée par l'association de Valloires, mérite de véritables professionnels à sa direction.

M. le président confirme à sa collègue qu'aucun changement n'est envisagé pour la fondation d'Auteuil et regrette effectivement la « valse » des directeurs mais note que cela relève de la compétence de l'association. Il apporte ensuite des précisions concernant l'appel à projets villages d'enfants dont la concrétisation devrait intervenir au maximum en 2023.

Il convient que les plages d'ouverture des Maisons départementales des adolescents doivent être adaptées aux publics concernés et demande aux services d'y travailler.

Mme DUCROCQ rappelle son attachement aux jeunes de ce département ainsi qu'aux personnels qui œuvrent dans ce domaine et remercie M. le Président de la réponse apportée.

Mme LEPRESLE constate que ce budget, en augmentation depuis trois ans d'après Mme la rapporteure, avait beaucoup baissé auparavant et n'a toujours pas retrouvé un niveau satisfaisant, selon elle.

Elle évoque l'aide de 1 000 euros à la création de places en crèches et micro-crèches proposée par M. le Président qui demeure, selon elle, insuffisante pour permettre un maillage complet du territoire en structures d'accueil des jeunes enfants. Elle préconise d'apporter une aide plus conséquente aux places déjà créées.

Concernant l'augmentation de l'allocation allouée aux jeunes majeurs, elle observe que cette dernière avait été diminuée en 2016.

M. le Président, suite à l'intervention de sa collègue, fait observer que le budget Enfance a augmenté d'environ cinq millions d'euros depuis 2014. Il convient que la situation de ces jeunes majeurs est loin d'être parfaite et que la collectivité s'efforce de les accompagner au mieux avec, par exemple, des solutions logements. Il précise que les professionnels du Département veillent particulièrement à leur situation. Il rappelle ensuite que la Somme

possède, d'après les données de la CAF, le taux de couverture de places en crèches le plus important des Hauts-de-France. Il indique que ces structures ne relèvent pas de la responsabilité du Département mais se déclare favorable à une montée en puissance de ce dispositif d'aide à la création de places qui pourrait bénéficier de crédits complémentaires au Budget supplémentaire.

Mme WYBO souligne l'existence de très bonnes mesures dans ce rapport comme la lutte contre les violences faites aux femmes, le soutien aux crèches, la prévention auprès de la jeunesse et estime que d'autres sujets pourraient être davantage développés. N'approuvant pas la politique du Département vis-à-vis des mineurs non accompagnés qui, selon elle, favorise leur immigration et les met en danger, elle annonce l'abstention du groupe Rassemblement national sur ce rapport.

M. le Président livre son émotion suite à sa rencontre avec Terre d'asile et certains de ces jeunes et estime qu'il nous appartient en tant que citoyens dits riches de rendre un peu d'humanité à ces personnes.

M. RENAUX comprend que la position affichée par M. le Président va bien au-delà de la simple posture politique et s'en félicite.

Il souhaite avoir des informations sur les articulations de cette aide de 1 000 euros à la création de places en crèches avec celle concernant l'investissement prévue dans la politique territoriale, et regrette, par ailleurs, le non rétablissement de l'aide à la cantine.

M. le Président précise à M. RENAUX que ces deux aides seront cumulables. Il convient que le montage de ce type de projet peut prêter à confusion et indique que le Département adopte la même position que la demande émane d'un centre-bourg ou d'une ville plus grande comme Amiens.

Mme DENIS fait part de son souhait de visiter les nouveaux locaux du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CEDF) et regrette la non reconduction, d'après elle, de la prévention spécialisée sur Amiens.

Mme CARON-DECROIX précise à sa collègue qu'en matière de prévention spécialisée la collectivité poursuit son redéploiement à l'Est du département mais que l'action existe toujours sur Amiens.

M. le Président suspend la séance et donne la parole à Mme Catherine Pierreval, directrice Enfance et famille.

Madame la directrice fournit à Mme LEPRESLE des précisions budgétaires relatives aux crédits de l'Etat pour la prévention spécialisée.

(La séance, suspendue à 11 heures 03, est reprise à 11 heures 05).

M. le Président rassure sa collègue sur la poursuite de cette action même si l'Etat venait à ne plus accompagner le Département. Il se déclare favorable à une visite du site du Département actuellement occupé par le CDEF et insiste sur la nécessité d'améliorer l'accueil de ces enfants. Il ajoute qu'il assume pleinement ses impatiences quant à la réalisation des actions d'amélioration. Il conclut en rappelant l'importance de donner au CDEF les moyens d'accomplir ses missions dans de bonnes conditions.

Mme MARCHAND se déclare particulièrement sensible au sujet des mineurs non accompagnés et affirme que ces jeunes sont source de grande richesse. Elle rappelle son attachement aux droits de l'Homme et estime qu'il convient de tout mettre en œuvre pour favoriser leur intégration.

Mme DUCROCQ se déclare fière d'avoir voté pour le Président HAUSSOULIER au regard de sa position en faveur de la jeunesse.

Mme DAMIS-FRICOURT s'associe aux propos tenus et remercie la collectivité de sa position en faveur des mineurs non accompagnés.

Elle adresse également ses remerciements à Mme la vice-présidente et souligne aussi la qualité du travail réalisé en deuxième commission même si des désaccords peuvent survenir.

Elle évoque les points, selon elle, positifs de ce rapport comme la création de deux postes d'assistants sociaux en gendarmerie et en commissariat pour lutter contre les violences intrafamiliales. Elle convient de l'avancée concernant l'allocation jeunes majeurs mais souhaite un retour au niveau de 2015. Elle annonce enfin l'abstention de prudence de son groupe sur ce rapport.

M. le Président précise que vingt-cinq pour cent des violences intrafamiliales concernent les hommes.

Mme DAMIS-FRICOURT rappelle alors que les chiffres sont moindres que les cas réels.

M. STOTER se déclare être sur la même longueur d'ondes mais observe que le document du budget fait apparaître une hausse de 3,8 % et ne correspond pas aux chiffres avancés par M. le Président.

M. le Président précise alors que sa comparaison portait sur l'année 2015 et que cette différence s'élève en réalité à 7 millions d'euros et non 5 millions d'euros.

Mme de WAZIERS donne communication d'un message de M. DEWAELE.

M. le Président, profitant de la rediffusion de la séance en direct, adresse un message de sympathie à son collègue Marc DEWAELE.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité les groupes Somme à gauche, Communiste, Pôle écologiste de la Somme, Rassemblement national et M. Cédric MAISSE s'abstenant.

21.2.2 - INSERTION ET LOGEMENT (MISSION 4) – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DARRAS regrette que le mode d'instruction du Revenu de solidarité active (RSA) ait été modifié pour se dérouler dorénavant de manière dématérialisée, souligne l'importance de l'action des petites associations locales pendant le confinement, notamment en secteur rural et dans les quartiers sensibles. Elle estime que les appels à projets ne sont pas adaptés à ces petites structures et annonce que son groupe votera contre ce rapport.

M. le Président informe sa collègue que le Centre Communal d'Action Sociale d'Amiens n'a pas répondu à l'appel d'offres d'où la modification du mode d'instruction des dossiers RSA ; il précise qu'il évoquera ce sujet avec la ville d'Amiens prochainement.

Mme de WAZIERS fournit des éléments de réponse à Mme DARRAS.

M. le Président précise que la dotation cantonale devrait permettre justement de répondre aux besoins ponctuels des petites associations.

M. MAISSE constate que la France, sixième puissance économique mondiale, connaît une explosion du nombre de bénéficiaires du RSA et de la pauvreté, due, selon lui, certes à la crise sanitaire mais aussi à la politique menée depuis des années. Il rappelle qu'un tiers des personnes pouvant bénéficier de ce dispositif ne formule pas de demande. Il regrette le contrôle exercé aujourd'hui par la collectivité sur cette population de bénéficiaires. Il propose une renationalisation du RSA et souhaite que les jeunes puissent en bénéficier dès l'âge de dix-huit ans. Il déplore la mise en place d'un mécénat social de la part d'entreprises qui n'hésitent pas, par ailleurs, à supprimer des emplois.

Il annonce qu'il votera contre ce rapport.

M. le Président rappelle que le montant des dépenses liées au RSA s'élève annuellement à 120 millions d'euros que l'Etat ne compense qu'à hauteur de 60 millions d'euros. Il précise que la nationalisation du RSA évoquée par son collègue se traduirait par une perte de 120 millions d'euros de l'allocation et donc une perte nette de 60 millions d'euros pour le Département ce qui paraît, selon lui, inacceptable.

Mme LEPRESLE regrette la baisse de crédits dans le domaine de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique et estime que le Département devrait reprendre la délégation de l'aide à la pierre. Elle annonce que le groupe Pôle écologiste de la Somme votera contre.

Mme DAMIS-FRICOURT rejoint les propos tenus par son collègue sur le contrôle des bénéficiaires du RSA. Elle se déclare favorable également à l'ouverture des droits dès l'âge de dix-huit ans. Elle s'étonne, par ailleurs, qu'aujourd'hui la collectivité confie un projet à l'association Jean-Luc François qui, par le passé, n'a pas rempli ses objectifs.

Elle annonce que le groupe Pôle écologiste de la Somme votera contre ce rapport.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité les groupes Somme à gauche, Communiste, Pôle écologiste de la Somme et M. Cédric MAISSE votant contre.

Avant de suspendre la séance, M. le Président précise que la première commission se réunira à 13 heures 30 et que la séance publique reprendra à 13 heures 45.

(La séance, suspendue à 12 heures 11, est reprise à 13 heures 48).

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme DELETRE pour M. HAUSSOULIER.

Il propose M. Pascal BOHIN en qualité de secrétaire de séance, cette proposition est approuvée par l'Assemblée.

21.1.10 – DESIGNATIONS – Mme Christelle HIVER, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe Rassemblement national et M. Jean-Louis PIOT ne prenant pas part au vote.

21.2.3 - BUDGET ANNEXE FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT (MISSION 4) – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DARRAS rappelle la position constante du groupe Somme à gauche sur ce rapport et annonce que ce dernier votera contre.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. DAVERGNE pour M. PIOT.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité les groupes Somme à gauche, Communiste et Pôle écologiste de la Somme votant contre et Mme MARCHAND s'abstenant.

21.2.4 - AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES (MISSION 5) – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

Mme MARCHAND rappelle son souhait de développer davantage de places en établissements en faveur des personnes âgées et handicapées, questionne sur le retard de travaux prévus dans les EHPAD Firmin Dieu à Villers-Bretonneux et SENEOS à Longueau. Elle espère que le Département poursuivra sa démarche de créations de place pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sous la prochaine mandature, et ce afin d'éviter le placement de ces personnes dans des établissements belges. Elle attire ensuite l'attention de ses collègues sur les risques psycho-sociaux de plus en plus prégnants en EHPAD et souhaite la mise en place d'un véritable plan de prévention et de formation à

destination de tous les professionnels. Elle relate que les dons de tablettes à destination des personnes âgées pour communiquer avec leurs proches ont été bien accueillis dans les EHPAD dans lesquels elle siège au conseil d'administration.

M. le Président rappelle à Mme MARCHAND la volonté forte du Département d'améliorer les conditions d'accueil dans les EHPAD et expose les motifs des retards occasionnés sur les deux projets évoqués : ce sont les établissements eux-mêmes qui ont souhaités différer les travaux le temps de procéder à la fusion de six établissements. Concernant la dotation en tablettes des EHPAD, il confirme que cette dernière pourra être complétée.

M. CASIER, après avoir communiqué des données chiffrées sur les violences faites aux femmes, se fait l'écho des difficultés rencontrées par les familles d'enfants souffrant de troubles « Dys » et suggère que le Département œuvre afin de favoriser l'implantation d'orthophonistes dans la Somme aujourd'hui en nombre insuffisant.

M. le Président convient de la difficulté de trouver ce type de professionnel notamment en milieu rural et se déclare ouvert à toute proposition.

M. le Président explique à Mme LEPRESLE les raisons pour lesquelles le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie n'a pu se réunir dernièrement, propos que confirme M. DEWAELE, président de cette instance, par message téléphonique. Il indique qu'une réunion devrait prochainement avoir lieu.

Mme DAMIS-FRICOURT note que les violences intrafamiliales concernent également les hommes, remercie Mme CARON-DECROIX pour ses paroles sur le travail réalisé en deuxième commission, adresse également à M. DEWAELE une pensée de sympathie et confirme les propos de M. CASIER sur le nombre insuffisant d'orthophonistes dans la Somme.

Elle souligne ensuite les points innovants de ce rapport et précise les raisons d'ordre sanitaire pour lesquelles elle n'a pas donné suite à l'invitation du Président pour remettre des tablettes à l'EHPAD de Saint-Riquier. Elle annonce que le groupe Pôle écologiste de la Somme votera pour ce rapport.

M. le Président confirme à sa collègue que cette visite en EHPAD s'est faite dans le respect strict du protocole sanitaire.

Mme BENEDINI indique qu'elle votera ce rapport et précise à ses collègues que les psychologues sortant actuellement de formation sont également formés aux techniques d'orthophonie.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme ESTEBAN pour M. LOGNON et M. BOHIN pour Mme LHOMME.

M. le Président propose Mme HOLLEVILLE-MILHAT en qualité de secrétaire de séance, cette proposition est approuvée par l'Assemblée.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

21.2.5 - VŒU « POUR L'ASSOCIATION DES ELUS LOCAUX ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 » – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

Mme WYBO estime que ce vœu modifié répond désormais aux attentes de son groupe et insiste sur les principes de liberté vaccinale et de responsabilité individuelle.

M. CASIER fait état du taux d'incidence actuel dans le département et souhaite fortement que les agents hospitaliers soient vaccinés rapidement et ajoute qu'il abordera ce sujet demain en présence de Mme la Préfète.

Suite à l'intervention de M. JARDE inquiet, quant à la vaccination des personnes âgées de plus de 80 ans et isolées, Mme QUIGNON expose l'expérience de transport à la demande des personnes âgées de plus de 75 ans, menée sur la commune de Montdidier.

M. MAISSE livre ses réticences quant à la vaccination de la population et ce d'autant que les vaccins actuels disponibles sont produits par la société pharmaceutique Pfizer. Il note que d'autres traitements existent, d'après lui, et annonce qu'il s'abstiendra sur ce rapport.

Mme QUIGNON et M. SUEUR insistent suite à cette intervention sur la nécessité absolue de vacciner la population française. M. SUEUR ajoute que les centres médicaux en territoire rural notamment, doivent participer à la campagne de vaccination.

M. le Président évoque alors un article du Monde paru la veille relatant les contraintes très importantes de transport de certains vaccins, en terme de conservation.

M. JARDE rappelle que ce type de vaccination ARN messenger a déjà été utilisé pour combattre la maladie Ebola ; il informe ensuite ses collègues que, chez les jeunes ayant contracté la COVID, il est constaté une augmentation de cas d'hémiplégies et d'AVC.

M SOMON considère qu'au-delà de la multiplication des centres de vaccination, il convient de se préoccuper aussi de l'approvisionnement en doses de vaccin.

M. le Président confirme que les services départementaux sont entièrement mobilisés sur ce sujet, tout comme le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Somme.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, M. MAISSE s'abstenant.

Mme de WAZIERS fait part des remerciements de M. DEWAELE pour le vote favorable de ses collègues sur le rapport dont il a délégation de fonction.

21.4.1 - INFRASTRUCTURES (MISSION 8) – Mme Brigitte LHOMME, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DENIS, après avoir listé les politiques recevant son assentiment, considère en évoquant l'aéroport d'Albert Picardie qu'il convient d'avoir une réflexion urgente sur la mutation économique du territoire vers une décarbonisation de ce dernier. Elle souhaite avoir des informations complémentaires sur le projet de construction d'une écluse de jonction prévue dans le cadre de la mise en service du canal Seine Nord Europe (CSNE).

M. le Président apporte à sa collègue des précisions sur le montage financier de ce projet porté la société CSNE.

Suite à l'intervention de M. JARDE, M. SOMON apporte des précisions concernant la mise en œuvre du projet Baie de Somme visant à la réalisation de chasses hydrauliques pour le maintien des tirants d'eau dans les ports de pêche et de commerce départementaux.

M. VARLET apporte des précisions à Mme DENIS sur la configuration et le fonctionnement de l'écluse d'Allaines dans la Somme dont le coût sera aussi porté par la société CSNE.

M. SOMON précise à Mme DENIS que les aménagements fonciers relatifs à ce projet de canal sont, quant à eux, examinés dans les rapports consacrés à l'agriculture en sixième commission.

M. STOTER note avec satisfaction qu'au sein de ce rapport il existe un programme de sécurisation devant permettre une réduction du nombre de tués sur les routes départementales. Il estime que l'abandon de l'électrification de certaines lignes ne justifie pas pour autant le recours systématique au diesel. Il estime nécessaire d'envisager l'emploi de l'hydrogène comme peut le faire l'Allemagne.

M. le Président évoque la convention multipartite de 2012 relative au financement d'études d'électrification dont l'avenant approuvé en 2017 n'a toujours pas été signé par toutes les parties ; il estime, par ailleurs, que l'emploi de l'hydrogène est une option envisageable.

M. JARDE, en tant que professionnel de santé, communique à ses collègues les données actuelles relatives à la traumatologie routière.

M. SUEUR précise que la Région Hauts de France s'oriente vers l'utilisation d'une machine ferroviaire bi mode et réfléchit au recours à l'hydrogène.

Mme la rapporteure informe ses collègues qu'en effet, le Conseil d'orientation des infrastructures a préconisé un arrêt de l'électrification des lignes ferroviaires.

Monsieur le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme QUIGNON pour Mme DARRAS et M. DELNEF pour M. STOTER.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe Pôle écologiste de la Somme votant contre et M. MAISSE s'abstenant.

21.4.2 - BUDGET ANNEXE PARC DÉPARTEMENTAL (MISSION 8) – Mme Brigitte LHOMME, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité

21.4.3 - MOTION « POUR UN TRANSFERT DES TRONÇONS DE ROUTES NATIONALES AUX DEPARTEMENTS FAVORABLES A LEUR REPRISE EN GESTION » – Mme Brigitte LHOMME, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. SOMON expose les motifs du dépôt de cette motion.

Mme LHOMME remercie les services départementaux pour leur professionnalisme et leur implication sans faille durant cette période difficile.

Mme WYBO annonce que son groupe votera ce texte, estimant l'irrigation du territoire comme un enjeu stratégique.

Mme DAMIS-FRICOURT s'associe aux félicitations formulées par Mme la rapporteure et s'interroge sur le financement de ce transfert de routes, non obligatoire.

M. le Président rassure sa collègue et précise que les conditions financières seraient à discuter avec l'Etat en associant peut-être d'autres grands partenaires comme notamment la Région. Il précise que le projet de loi 4D « Décentralisation, déconcentration, différenciation et décomplexification » devrait définir un cadre d'intervention. Il tient à préciser que tout ceci n'est qu'à l'état de projet.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le Pôle écologiste de la Somme et M. LEC s'abstenant, MM. MAISSE, STOTER, PIOT, DELNEF et DAVERGNE votant contre, Mmes QUIGNON et DARRAS ne prenant pas part au vote.

21.5.1 - CULTURE (MISSION 10) – Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

Mme HOLLEVILLE-MILHAT adresse une pensée particulière aux associations culturelles en grande souffrance en ce moment et se félicite de la qualité des débats en 5^{ème} commission.

M. le Président insiste sur la volonté de la collectivité territoriale de développer l'accès à la culture en faveur des publics empêchés.

M. CASIER s'associe aux propos de Mme la rapporteure sur les difficultés rencontrées actuellement par le monde culturel et il se félicite des débats tenus au sein de la 5^{ème} commission. Il demande ensuite des informations sur les associations pouvant bénéficier de l'aide du Département dans le cadre de la nouvelle dotation cantonale. S'interrogeant sur l'opportunité de mettre en place un tel dispositif en période préélectorale, il suggère un report de l'examen de ce dernier après les élections départementales.

M. le Président précise à M. CASIER que ce nouveau dispositif permettra de compléter les aides actuelles de la collectivité et propose à ce dernier de ne pas y avoir recours s'il estime cela électoraliste. Il indique que l'individualisation des crédits s'effectuera en Commission permanente qui reçoit délégation pour ce faire.

Constatant l'absence de Centre de mémoire dans la Somme dédié à la Seconde Guerre mondiale, M. MAISSE suggère d'en créer un sur Amiens et évoque le site du poteau des fusillés à la citadelle.

M. le Président propose alors à la 5^{ème} commission de mener une réflexion sur cette proposition. Il donne des explications sur les modalités de mise en œuvre des dotations cantonales.

Mme WYBO observe qu'un tel dispositif existe déjà dans le Département de l'Oise et demande la réalisation d'une fiche technique pratique à destination des élus.

Mme LEPRESLE se déclare contre l'idée d'introduire des relations monétaires entre les élus et les associations et craint la création de mécontentements dès lors que l'enveloppe sera épuisée. Elle estime que ce dispositif est à visée électoraliste.

M. le Président rappelle à sa collègue que, selon lui, le rôle d'un élu est d'être au service des citoyens et qu'il s'agit là de l'essence même de l'engagement électoral.

M. RENAUX constate effectivement que les dispositifs actuels ne permettent pas de toujours répondre aux demandes et estime que cette dotation cantonale constitue un bon complément.

Mme la rapporteure fournit à ses collègues des exemples de situation qui pourraient bénéficier de cette dotation cantonale, puis elle précise à M. MAISSE qu'il existe un projet de création d'un centre d'interprétation relatif à la bataille d'Abbeville.

M. DECAYEUX suite aux différentes interventions de ses collègues de l'opposition, suggère à ces derniers de ne pas avoir recours à cette dotation cantonale si elle ne correspond pas à leurs valeurs.

Mme LEPRESLE constate que la conception de la fonction d'élu s'avère différente selon le positionnement politique de chacun.

Mme DAMIS-FRICOURT fait état de certaines incohérences, selon elle, entre les propos tenus en Assemblée départementale et en commission sur les modalités de recours à cette dotation cantonale. Elle précise à M. MAISSE que la création d'un centre d'interprétation à Abbeville faisait partie du programme électoral de M. Pascal DEMARTHE et que ce projet avance. Elle évoque ensuite brièvement le musée éphémère d'art urbain « street art », créé sur un immeuble voué à la démolition à Abbeville, dont malheureusement l'ouverture a été décalée en raison de la crise sanitaire.

M. STOTER s'associe aux propos de soutien de ses collègues au monde de la culture. Il ne se déclare pas favorable à cette dotation cantonale préférant agir dans le cadre des politiques déjà adoptées. Il estime important de privilégier les relations avec les bénévoles comme moteur d'actions pour susciter la création de nouveaux projets. Il note enfin des incertitudes et des incohérences à la lecture des modalités de mise en œuvre de la dotation cantonale et précise qu'il n'y a pas d'urgence à la mettre en place.

M. CASIER constate que M. le Président n'accepte pas le report de ce dossier et demande que les positions politiques de chacun ne soient pas dénigrées.

M. le Président précise que le dispositif proposé ne représente qu'une somme de 230 000 euros sur l'ensemble du budget départemental.

Mme WYBO comprend les doutes exprimés par ses collègues mais estime que cette dotation permettra d'aider des petites associations ne pouvant aujourd'hui bénéficier des aides existantes. Elle espère que cette aide sera opérationnelle rapidement.

Mme MARCHAND note qu'un tel dispositif existe déjà depuis 2016 dans de nombreux Départements. Considérant qu'il s'agit en l'espèce d'une bonne initiative, elle ajoute que cela permettra de venir en aide à de toutes petites associations.

M. VARLET évoque le cas des associations créées dans l'année exclues de fait du bénéfice des aides existantes et qui pourront ainsi recevoir une aide dans le cadre de la dotation cantonale.

M. de JENLIS précise qu'il sera particulièrement attentif quant à l'utilisation de la dotation cantonale des élus qui ne voteront pas ce nouveau dispositif.

M. STOTER fait observer que l'utilisation de la dotation cantonale nécessite une instruction préalable des dossiers de la part des services qu'il espère rapide.

Mme DAMIS-FRICOURT fait observer à M. de JENLIS qu'elle assume pleinement ses positions, dont elle n'a pas à rendre compte à qui que ce soit.

Mme MORDACQ et M. de JENLIS ne prennent pas part au vote de ce rapport, en qualité respectivement de Présidente de l'Historial de la Grande guerre et de Président de l'EPCC Somme patrimoine.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe Pôle écologiste de la Somme, MM. MAISSE et STOTER votant contre, MM. DAVERGNE et PIOT s'abstenant, MM. de JENLIS, DELNEF et Mme MORDACQ ne prenant pas part au vote.

21.5.2 - BUDGET ANNEXE - CENTRE CULTUREL DÉPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT RIQUIER (MISSION 10) – Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

21.5.3 - COLLEGES ET ACTIONS EDUCATIVES (MISSION 12) – Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme MAILLE-BARBARE souligne la qualité du travail réalisé par M. Frédéric Léonardi, Directeur général adjoint Développement de la personne et des territoires et se félicite des échanges intervenus en 5^{ème} commission.

M. CASIER regrette de ne pas avoir la possibilité de voter de manière scindée sur ce rapport et livre les remarques de son groupe sur le nouveau dispositif « Somme chéquier collégien » pour lequel il est favorable.

M. le Président indique qu'un vote par programme et non par action est envisageable sur les rapports. Il rappelle la forte volonté de la collectivité de jouer son rôle d'amortisseur social et d'œuvrer en faveur de la reprise économique qui prend la forme dans le présent rapport du dispositif « Somme chéquier collégien ».

M. PIOT s'associant aux propos de M. CASIER annonce que son groupe votera contre ce rapport.

M. LEC rappelle que la Gauche n'a pas approuvé la régression culturelle menée depuis cinq ans par la collectivité et déclare qu'il votera contre.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT précise à M. MAISSE que les crédits alloués aux projets PAC 80 non réalisés en raison de la crise sanitaire ne sont pas reportés.

M. le Président précise à Mme WYBO que, certes, le vote par action n'est pas autorisé mais qu'un vote par programme s'avère possible à la demande.

Il est procédé à un vote électronique sur les programmes 1202 et 1203, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le Pôle écologiste de la Somme, le groupe Somme à gauche et M. MAISSE votant contre, le groupe Communiste s'abstenant.

Il est procédé à un vote électronique sur le programme 1204, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

21.5.4 - SPORT ET VIE ASSOCIATIVE (MISSION 13) – Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DENIS regrette que le vote par programme n'ait pas été envisagé sur le rapport 21.4.1 – Infrastructures.

Mme WYBO fait remarquer qu'en deuxième commission il lui a été affirmé qu'un vote scindé n'était pas possible.

M. MAISSE fait observer qu'une quatrième piscine sur Amiens fait défaut.

M. CASIER rappelle que la crise sanitaire ne permet pas actuellement le fonctionnement des piscines et craint de ce fait que beaucoup de jeunes ne sachent pas nager à l'avenir.

M. LEC attire l'attention de ses collègues sur la situation des jeunes dans les quartiers prioritaires en décrochage important. Puis, il suggère de reverser aux associations sportives et culturelles de ces quartiers la subvention que le Département accorde à l'ASC pour le centre de formation et l'achat de billets pour les matchs puisque cette structure affiche un budget prévisionnel en excédent et que la crise sanitaire ne permet pas la tenue des matchs en public.

M. le Président précise à son collègue qu'à sa connaissance, le centre de formation fonctionne actuellement.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT remercie tout particulièrement le service des sports et M. Frédéric Léonardi, directeur général adjoint Développement de la personne et des territoires, pour leur travail au quotidien.

21.3.1 - ENVIRONNEMENT (MISSION 6) – M. Pascal BOHIN, Président, rapporteur, conclusions adoptées

Mme DENIS regrette que cet important rapport soit encore examiné en fin de journée et propose d'ajourner à demain l'examen des rapports restants.

Elle déclare que son groupe est favorable à ce rapport.

M. le rapporteur adresse à son tour ses remerciements à M. Frédéric Léonardi, Directeur général adjoint Développement de la personne et des territoires.

M. le Président, suite aux interventions de Mmes DENIS, DAMIS-FRICOURT et de M. LEC propose de reprendre les débats le vendredi 15 janvier à 10 heures 30. Il précise à Mme WYBO que le procès-verbal sera adopté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée départementale.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président rappelle la tenue de la prochaine séance publique le vendredi 15 janvier 2021 à 10 heures 30 et lève la séance.

(La séance est levée à 18 heures 01).

.....
LE PRESIDENT,



M. Stéphane HAUSSOULIER

LES SECRETAIRES,

Mme Margaux DELETRE



M. Pascal BOHIN



Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT